



# NOTE TECHNIQUE

PROGRAMME  
DE GESTION DURABLE  
DE LA FAUNE SAUVAGE  
SWM PROGRAMME

## Qu'entendons-nous par gestion communautaire durable de la faune sauvage?

*La gestion communautaire durable de la faune sauvage est un processus social collectif par lequel les détenteurs de droits acceptent de chasser ou de pêcher dans une zone bien définie de manière à maintenir les populations animales à des niveaux stables durant plusieurs décennies.*

*Dans cette note technique, le terme «communautés» désigne les détenteurs de droits en tant que résidents. La structure des groupes de détenteurs de droits varie d'un endroit à l'autre; il peut s'agir de familles, de clans, de villages, de circonscriptions ou d'autres structures.*

### Contexte

Les communautés rurales isolées (notamment les peuples autochtones) chassent afin de se procurer une partie de leur nourriture de même que pour assurer leurs moyens d'existence. La faune sauvage peut également soutenir tout un système de représentations culturelles. Cependant, la croissance des populations humaines, l'interconnexion croissante avec les zones urbaines et les marchés régionaux, et la réduction des habitats naturels menacent la durabilité de la consommation de viande provenant de cette faune sauvage. Parallèlement, l'affaiblissement des systèmes de gouvernance rurale a réduit la capacité des communautés locales à gérer durablement leurs ressources naturelles dont la faune sauvage fait partie.

Sans la présence de l'homme, les populations animales fluctuent naturellement en fonction des variations de la disponibilité alimentaire, de la pression des prédateurs et de la prévalence des maladies. La chasse réduit les populations en dessous de la capacité de charge des habitats, mais la faune peut survivre tout en étant chassée, tant que les populations ne sont pas réduites en dessous d'un niveau les rendant vulnérables à un événement aléatoire (tel qu'une épidémie ou un événement climatique) qui pourrait les anéantir complètement.

La chasse n'est qu'un des facteurs du déclin des populations animales. Si les populations sont également affectées par d'autres activités humaines (telles que l'agriculture, l'extraction de ressources ou l'urbanisation), la chasse, auparavant durable, peut devenir non durable.

### Six éléments clés pour des systèmes de gestion durable de la faune sauvage

Pour parvenir à la mise en place d'une gestion communautaire durable de la faune sauvage, six principaux aspects sont à considérer. Ils sont axés sur la compréhension de l'environnement et des ressources qu'il contient, les droits des communautés, la gouvernance, la gestion et la réduction de la dépendance rurale des communautés vis-à-vis de l'utilisation des ressources naturelles. Ces éléments représentent les conditions préalables minimales à la réalisation du SWM Programme. Sans l'une d'elles, il est difficile de garantir une utilisation durable de la faune. Voici, de manière plus détaillée, une présentation de ces éléments:

## 1 COMPRÉHENSION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE SES USAGES:

«Les communautés doivent connaître le niveau d'abondance de la faune, incluant les poissons, dans la zone où elles vivent, si les populations animales sont stables ou en déclin, et comment elles sont actuellement exploitées par la communauté.»»

Connaître le nombre d'animaux (abondance et densité), le rythme auquel ils peuvent se reproduire et les facteurs qui régissent leur taux de reproduction est fondamental pour déterminer le niveau d'utilisation durable de la faune et constitue donc un élément clé de la gestion adaptative. Cependant, déterminer le nombre et la répartition des espèces sauvages qui sont exploitées peut être compliqué. Sans une compréhension précise des facteurs régissant le nombre d'animaux présents dans l'habitat, les règlements de gestion durable de la faune ne fonctionnent généralement pas. Des méthodes impliquant les communautés existent et elles sont continuellement affinées pour donner un aperçu des niveaux réels de prélèvement (par exemple, sur la base des captures des chasseurs à leur retour de la chasse) et de l'abondance

relative de la faune (basée sur le nombre d'animaux observés). Par-contre, ces deux méthodes sont nécessairement très grossières et entachées de biais inévitables. Des systèmes fiables de gestion durable de la faune sauvage sont nécessaires lorsque les équilibres écologiques sont fragiles et qu'il existe un risque réel de surexploitation.

Les communautés utilisent la faune sauvage de diverses manières et à des fins différentes. Afin de garantir que la faune sauvage soit gérée de manière à répondre aux besoins des communautés de façon durable, son utilisation et son importance pour les moyens de subsistance et le bien-être des populations locales doivent être pleinement compris.

## 2 DÉVOLUTION DES DROITS D'EXCLUSION:

«La gestion responsable repose sur la reconnaissance et le respect des droits des communautés sur leurs ressources.»»

Pour garantir une bonne gestion communautaire, les communautés détentrices de droits doivent avoir l'autorité légale et les droits d'utiliser les ressources sur leurs terres coutumières, en tant que propriétaires fonciers légitimes reconnus par les parties prenantes (y compris l'État). La faune sauvage en liberté (y compris les poissons) passera alors du statut

de bien commun (n'appartenant à personne mais accessible à tous) à celui de bien privé (appartenant à quelqu'un devenant ainsi un bien exclusif). En plus d'avoir le droit de gérer leurs ressources de manière exclusive, les communautés doivent également pouvoir exclure les non-titulaires de droits de chasse et de pêche de leurs territoires.

## 3 GESTION AU NIVEAU LOCAL PAR UNE AUTORITÉ COMPÉTENTE:

«Les communautés autonomisées sont le niveau d'organisation le plus approprié pour la gestion de la faune sauvage.»»

Un principe bien connu de l'organisation sociale, appelé subsidiarité, veut que la plupart des décisions sociales et politiques soient traitées à un niveau d'organisation compatible avec leur résolution. Étant donné que les populations d'animaux sauvages sont généralement concentrées dans une zone spécifique où elles sont chassées ou pêchées, les communautés résidentes devraient avoir l'autorité de gérer la faune sauvage qui s'y trouve. L'autorité chargée de gérer

la faune sauvage au niveau le plus décentralisé doit avoir la compétence et la capacité de le faire efficacement. Souvent, la cogestion par les communautés et le gouvernement ou la société civile garantit que les décisions en matière de gouvernance sont prises par les autorités les plus décentralisées et les plus compétentes. Cela est particulièrement vrai pour les espèces animales migratrices et nomades, qui ont tendance à occuper de vastes zones englobant plusieurs communautés.

## 4 LA COHÉSION SOCIALE POUR GÉRER EN TANT COMMUNAUTÉ:

«Travailler ensemble est essentiel.»»

Une gestion communautaire durable de la faune sauvage n'est possible que si les individus, les familles et les communautés partagent un objectif commun en matière de gestion de la faune sauvage et prennent des mesures col-

lectives ensemble. Les communautés de pratique (les communautés qui ont des pratiques communes) peuvent avoir une forte cohésion sociale, et être basées sur la confiance et des valeurs partagées. Les communautés d'intérêt (les

communautés qui sont amenées à travailler ensemble par intérêt mutuel, par exemple dans le cadre d'une coopérative de pêche ou de chasse) peuvent être fondées sur la confiance sans nécessairement partager des valeurs ou avoir une cohésion sociale. Une telle confiance doit exister au sein des communautés et entre elles pour gérer la

faune sauvage. Dans les régions perturbées par la guerre, la famine et la sécheresse, la confiance peut avoir été brisée et il peut être difficile, voire impossible, de mettre en place une gestion communautaire de la faune sauvage.

## 5 SYSTÈMES DE GOUVERNANCE EFFICACES: «Les communautés ont besoin de groupes de gouvernance reconnus.»

Les communautés détentrices de droits disposant de l'autorité légitime et appropriée pour gérer durablement leurs ressources fauniques doivent également disposer de systèmes de gouvernance efficaces pour exercer cette autorité. Les instances de gouvernance doivent être légitimes (c.-à-d. reconnus à la fois par les communautés et les autres parties prenantes) afin d'être efficaces dans l'établissement des règles qui définissent l'utilisation des ressources (personnes habilitées et modalités d'utilisation). Ces instances doivent disposer du savoir-faire technique nécessaire pour décider de la manière de gérer durablement leur faune (capacité de gouvernance), ainsi que du personnel et des

ressources opérationnelles (capacité de gestion) pour s'assurer que les membres de la communauté et les personnes extérieures respectent leurs règles qui régissent l'accès et le niveau d'utilisation de leurs ressources fauniques. S'il y a lieu, les communautés peuvent travailler main dans la main avec des experts techniques. En ajustant continuellement les niveaux d'exploitation de la faune sauvage en fonction des populations animales qui subsistent dans les espaces où elles utilisent les ressources, les communautés locales peuvent faire en sorte que le nombre d'animaux se stabilise ou augmente selon les cas.

## 6 DES SOLUTIONS DURABLES À LA CROISSANCE ET AUX ASPIRATIONS GRANDISSANTES: «Produire des sources alternatives de nourriture et de revenus.»

À mesure que les populations humaines augmentent en taille et que les aspirations des individus et des familles évoluent, la capacité de la faune sauvage à répondre aux besoins alimentaires et économiques diminue. À moins que ces ménages ne produisent des sources alternatives de nourriture et de revenus, il existe un risque réel que, pour répondre aux besoins de base et aux nouvelles aspirations, les communautés chassent et pêchent de plus en plus à des niveaux

qui ne sont plus durables. Cela entraînera une réduction des populations animales et diminuera leur valeur encore plus rapidement. Il est essentiel d'agir dès maintenant pour aider les communautés à affronter ce type de situation si l'on veut que les populations animales se maintiennent à des densités écologiquement fonctionnelles et continuent à jouer un rôle pour le bien-être et l'identité culturelle des communautés locales, lorsque cela est nécessaire.

### Programme de gestion durable de la faune sauvage (SWM Programme)

À travers le monde, la chasse excessive pour se procurer de la viande provenant de la faune menace d'extinction des centaines d'espèces sauvages. À mesure que les populations d'animaux sauvages diminuent, un grand nombre de communautés rurales et de peuples autochtones se retrouvent sans source de nourriture et de revenu. La situation devient de plus en plus critique en raison de l'augmentation de la demande de viande provenant de la faune, notamment dans les villes.

Le SWM Programme, dont la durée est de sept ans (2018-2024), développe des solutions novatrices dans 15 pays. Le SWM Programme est une initiative de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP), financée par l'Union européenne et cofinancée par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD). Il est mis en œuvre par un consortium dynamique de quatre partenaires ayant une expertise en matière de conservation de la faune sauvage et de sécurité alimentaire:

- l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO);
- le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR);
- le Centre français de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD);
- la Wildlife Conservation Society (WCS).



# PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE LA FAUNE SAUVAGE

## SWM PROGRAMME

[SWM-programme@fao.org](mailto:SWM-programme@fao.org)  
[www.swm-programme.info](http://www.swm-programme.info)

Avec le soutien de



Financé par  
l'Union européenne



FONDS FRANÇAIS POUR  
L'ENVIRONNEMENT MONDIAL



AFD  
AGENCE FRANÇAISE  
DE DEVELOPPEMENT



Certains droits réservés. Cette oeuvre est mise à disposition  
selon les termes de la licence CC BY-NC-SA 3.0 IGO